



PLAN DE PREVENTION
Marcq en Baroeul N° 7 -2024
Direction Environnement de Travail

DET

Document réalisé selon les directives du décret n°92-158 du 20 février 1992

1. Domaine d'application

Nature de l'opération : Prestations d'agencement et maintenance technique

Lieu de l'intervention : Bouygues Telecom 159 avenue de la Marne 59701 MARCQ EN BAROEUL 3^{ème} étage

Période d'intervention : du 01/12/2023 au 31/12/2024

Entreprises Extérieures Intervenantes (sous-traitants compris) :

	n° ID	Raison Sociale	Représentée par (Nom et qualification)	Adresse	Tél.	Effectif prévu
ENTREPRISE UTILISATRICE	EU	Bouygues Télécom	Olinda PAIVA Responsable de sites DET	6, rue Eugénie Brazier 67412 Illkirch Cedex	03.90.40.80.00 06.61.30.14.61	
ENTREPRISE EXTERIEURE	EE1	Engie Solutions	Sophie MOREAU Responsable équipe exploitation	156 rue des Famards 59813 LESQUIN	03.28.01.19.06	
	EE2	Pôle Energie	Sébastien VERRIEZ	6, rue des 9 Bonniers 59178 BRILLON	03.27.25.07.22	
	EE3	BMB	Bertrand Naxomilien	ZAC de L'Annelle route nationale Bât B31/B4 59144 Vergues le grand	061049169	
	EE4	MEA	DO VALE Samuel	445 Bd GAMBETTA TOURCOING	03 20 10 71 80	2 à 3
	EE5					

CHARGES D'AFFAIRES :

Nom : LETERTRE Christophe / PAIVA Olinda

Téléphone : 06 60 31 55 11 / 06.61.30.14.61



PLAN DE PREVENTION
Marcq en Baroeul N° 7 -2024
Direction Environnement de Travail

DET

Document réalisé selon les directives du décret n°92-158 du 20 février 1992

2. Inspection commune préalable

	Nom des participants	Date de la visite	Signatures
Entreprise utilisatrice BOUYGUES TELECOM ou son représentant	PAIVA Olinda	01/12/2023	
Entreprise(s) extérieure(s) ENGIE solution	Mareau Sophie	01/12/2023	
POLE ENERGIE	VERRIEZ Sébastien	01/12/2023	
BnB	Bardou Maximilien	01/12/2023	
NEA	DO VALE S.	01/12/2023	

MEA
MAINTENANCE ENTRETIEN AÉRAULIQUE
445 BOULEVARD GAMBETTA 59200 TOURCOING
TÉL.: 03 20 10 81 80 / FAX: 03 20 65 18 53
CONTACT@MEA-AIR.FR / SIRET: 808208011



PLAN DE PREVENTION
Marcq en Baroeul N° 7 -2024
Direction Environnement de Travail

DET

Document réalisé selon les directives du décret n°92-158 du 20 février 1992

3. Harmonisation des mesures de prévention entre l'entreprise utilisatrice (E.U) et les entreprises extérieures (E.E)

ACCES AU SITE							
NATURE DU RISQUE	MESURE DE PREVENTION	MESURE APPLICABLE A					
		EU	EE1	EE2	EE3	EE4	EE5
Circulation des véhicules	☒ Respecter le code de la route. ☒ Respecter les consignes spécifiques du site (zone de stationnement, sens de circulation, limitations de vitesse...).	☒	☒	☒	☒	☒	☐
		☒	☒	☒	☒	☒	☐
Cheminement sur le site	☒ Circulation sur les trottoirs et les passages piétons identifiés. ☒ Respecter la signalisation.	☒	☒	☒	☒	☒	☐
		☒	☒	☒	☒	☒	☐
Chute de plain-pied	☒ Ne pas encombrer les zones de circulation et de travail. ☒ Signaler les zones à risque (balisage de la zone, panneau de signalisation, affiches...). ☒ Prévoir un éclairage d'appoint si nécessaire.	☒	☒	☒	☒	☐	☐
		☒	☒	☒	☒	☒	☐
		☒	☒	☒	☒	☒	☐
Agression physique (intervention en zone urbaine sensible)	☒ Intervention obligatoirement à 2, le matin de préférence. ☒ Téléphone permettant d'alerter rapidement les secours. ☒ Accompagnement possible par une société de gardiennage.	☐	☐	☐	☐	☐	☐
		☐	☒	☒	☒	☒	☐
		☐	☐	☐	☐	☐	☐

TRAVAIL ISOLE							
NATURE DU RISQUE	MESURE DE PREVENTION	MESURE APPLICABLE A					
		EU	EE1	EE2	EE3	EE4	EE5
Travailleur isolé	☐ L'EE devra mettre à disposition de ses travailleurs un système permettant d'éviter le travail isolé.	☐	☐	☐	☐	☐	☐

MANUTENTION / RISQUE DE CHUTE							
NATURE DU RISQUE	MESURE DE PREVENTION	MESURE APPLICABLE A					
		EU	EE1	EE2	EE3	EE4	EE5
Manutention	☒ La charge maximum autorisée par personne est de 25 kg L'EE peut mettre à disposition des aides à la manutention des charges (chèvre, plateau télescopique, diable, chariot...) conformes aux normes et réglementation en vigueur.	☐	☒	☒	☒	☒	☐
Chute d'objet	☒ Ne pas stocker d'objets lourds ou encombrants en hauteur. ☒ Baliser la zone d'intervention et interdire l'accès. ☒ Interdiction de manœuvrer des charges au-dessus de personnes. ☒ Pas de travaux superposés. ☒ Attacher les outils. ☒ Port d'une protection de la tête.	☐	☒	☒	☒	☒	☐
		☐	☒	☒	☒	☒	☐
		☐	☒	☒	☒	☒	☐
		☐	☒	☒	☒	☒	☐
		☐	☒	☒	☒	☒	☐



PLAN DE PREVENTION
Marcq en Baroeul N° 7 -2024
Direction Environnement de Travail

DET

Document réalisé selon les directives du décret n°92-158 du 20 février 1992

Chute de hauteur	☒	Baliser la zone d'intervention et signaler et restreindre l'accès à la zone d'opération.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Port des équipements de protection individuelle adaptés. En fonction du type d'intervention, utiliser des équipements techniques conforme aux normes et réglementations en vigueur :	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Travaux sur toiture / terrasse	☒	Déclaration au PC Sécurité (main courante).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Le technicien doit impérativement prévenir le PC sécurité pour les accès à la terrasse ou la DET Alsacia	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Limiter l'évolution aux zones de sécurité collective	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Si intervention nécessaire en dehors de ces zones, se référer aux consignes des « chute de hauteur ».	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Risque de coupure Risque d'écrasement	☒	Port de gants anti-coupure	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Interdiction de porter d'objets flottants (vêtements amples, foulards, cravate, bracelet...) Signaler et baliser la zone d'intervention	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ouverture d'un faux plancher ou dalle technique	☐	Respecter les consignes du site et signaler les ouvertures de faux planchers ou dalles techniques avant le début de l'opération	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Baliser la zone d'intervention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

INTERVENTION SUR OU A PROXIMITE D'OUVRAGE ELECTRIQUE

NATURE DU RISQUE	MESURE DE PREVENTION	MESURE APPLICABLE A						
		EU	EE1	EE2	EE3	EE4	EE5	
Risque d'électrisation Risque d'électrocution	☒	Interdiction de réaliser des travaux électriques sous tension.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
		Habilitation électrique de niveau adapté.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Respecter les distances de sécurité.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Demander la consignation par le chargé de consignation.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Demander la protection de la ligne concernée par l'exploitant du réseau.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
		Port des EPI (gants, lunettes, chaussures...)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Utilisation de matériels conformes aux normes et réglementations à raccorder sur les prises de services (équipé dif 30mA).	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Document réalisé selon les directives du décret n°92-158 du 20 février 1992

INCENDIE							
NATURE DU RISQUE	MESURE DE PREVENTION	MESURE APPLICABLE A					
		EU	EE1	EE2	EE3	EE4	EE5
Soudage/Découpage/Melange/ Point chaud	<input checked="" type="checkbox"/> Etablissement et signature du permis feu avant le début des travaux. Evacuer les produits inflammables à proximité de la zone de travail avant le début des travaux. Port des EPI adaptés (lunettes, casque antibruit, gants, masque, tablier...). L'EE se doit d'avoir ses propres extincteurs. Prévenir le Poste Central de Sécurité si présent.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Présence de matière ou produit inflammable	<input type="checkbox"/> Ne pas utiliser de source de chaleur (flammes, étincelles) à proximité. Evacuer les produits inflammables à proximité de la zone de travail avant le début des travaux.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Présence d'un système d'extinction automatique incendie par gaz	<input type="checkbox"/> Tous travaux en salle machine doivent être signalés au PC sécurité 48h à l'avance DAS. Evacuation immédiate dès le déclenchement de l'alarme sonore et lumineuse. Prévenir les pompiers en cas d'inhalation du gaz inhibiteur Ne pas rentrer dans un local suite à un lâcher de gaz inhibiteur.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Risque d'asphyxie							
Risque d'explosion (Cuisine, chaudière, local batterie...)	<input type="checkbox"/> Ne pas travailler dans un espace confiné. Utilisation de matériel antidéflagrant.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Risque de brûlure	<input type="checkbox"/> Consigner les réseaux de vapeur et/ou d'eau surchauffée avant intervention. Port des EPI (gants, lunette...).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Evacuation	<input checked="" type="checkbox"/> Ne pas encombrer les moyens de lutte contre l'incendie. Dégager les issues de secours	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

POLLUTION / ENVIRONNEMENT							
NATURE DU RISQUE	MESURE DE PREVENTION	MESURE APPLICABLE A					
		EU	EE1	EE2	EE3	EE4	EE5
Risque biologique	<input type="checkbox"/> Port de protection respiratoire si circulation ou travaux à proximité d'une zone de contamination possible signalée par le pictogramme port de masque obligatoire. Le port d'équipements de protection complémentaires (gants, vêtements,...) pourra être exigé.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Risque amiante	<input type="checkbox"/> Pas de travaux pouvant détériorer les matériaux (perçage...) En cas d'intervention dans les faux plafonds, vérifier auprès du client la présence d'amiante et demander les consignes d'interventions. Respecter le DTA du site.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Risque électromagnétique	<input checked="" type="checkbox"/> Respecter les balisages et les signalisations présentes sur le site. L'accès aux zones d'exclusion définies n'est autorisé qu'après la coupure effective des antennes (se référer à l'annexe) Ne pas stationner devant les antennes en fonctionnement.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Document réalisé selon les directives du décret n°92-158 du 20 février 1992

Risque chimique	<input type="checkbox"/>	Les Fiches de Données de Sécurité et Fiches Techniques doivent être tenues à disposition Port des EPI spécifiques adaptés aux FDS (gants, masques, lunettes...) Respecter les conditions de stockage S'assurer de la bonne ventilation du local avant utilisation des produits chimiques. Fluides frigorigènes : Port de gants obligatoire. Ne pas travailler dans un espace confiné.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Risque d'intempéries	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'interventions en terrasse en cas de vent violent, orage et gel. (Ou toute condition climatique exceptionnelle)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bruit	<input checked="" type="checkbox"/>	Port de bouchon d'oreille ou casque anti-bruit si nécessaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Poussière	<input checked="" type="checkbox"/>	Port de masque si nécessaire.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres risques	<input type="checkbox"/>	Description des mesures de prévention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Risque épidémique								
NATURE DU RISQUE	MESURE DE PREVENTION	MESURE APPLICABLE A						
		EU	EE1	EE2	EE3	EE4	EE5	
Si contexte épidémique connaissance des mesures applicables	<input checked="" type="checkbox"/>	Information de l'ensemble des équipes sur les mesures à suivre et mettre en œuvre (Ex : les gestes barrière)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				

4. Poste à surveillance médicale particulière

Postes concernés	Nombre de personnes concernées	Entreprises concernées	Suivi médical assuré par :	
			EU	EE

	PLAN DE PREVENTION Marcq en Baroeul N° 7 -2024 Direction Environnement de Travail	DET
---	--	-----

Document réalisé selon les directives du décret n°92-158 du 20 février 1992

5. Annexes

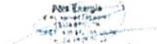
DOCUMENTS REMIS ET EXPLIQUES A L'ENTREPRISE EXTERIEURE AVANT LE DEBUT DU CHANTIER	OUI	NON
Consignes générales de sécurité	X	
Plan général détaillé des lieux avec voies de circulation		
Conduite à tenir en cas d'incident	X	
Annexe au règlement intérieur de Bouygues Telecom – septembre 2020		

	PLAN DE PREVENTION Marcq en Baroeul N° 7 -2024 Direction Environnement de Travail	DET
---	--	-----

Document réalisé selon les directives du décret n°92-158 du 20 février 1992

6. Signatures des entreprises

Les signataires s'engagent à respecter et à faire respecter les dispositions de ce plan de prévention, attestent que les salariés sous leur responsabilité ont eu communication de ce document et des consignes qui l'accompagnent ; toutes les zones et manœuvres à risque leur ont été expliquées et démontrées, ainsi que l'utilisation des équipements de protection individuelle spécifiques.

Nom de l'entreprise	Nom des signataires	Fonction dans l'entreprise	Signature
Bouygues Télécom	PAIVA Olinda	Responsable de Sites	
Engie Solutions	MOREAU Sophie	Responsable équipe d'exploitation	
Pôle Energie	VERRIEZ Sébastien	Gerant	
BAB	Bartolén Navamuel	Gerant	
Ne A	DO VALE Samuel	Gerant	

Document réalisé selon les directives du décret n°92-158 du 20 février 1992

7. Consignes générales de sécurité

D'une façon générale, pour l'exécution des travaux qui leurs sont confiés par Bouygues Télécom, les chefs d'entreprises ou leurs préposés sont tenus de faire appliquer scrupuleusement les textes légaux concernant la santé et la sécurité des travailleurs et la sauvegarde du matériel.

Les consignes intérieures complètent l'application de la législation en vigueur concernant chaque corps de métier, notamment :



Le port de chaussures de sécurité est obligatoire sur les lieux d'intervention



Il est strictement interdit de boire ou manger sur le lieu d'intervention, hors zone définie par le client



Il est strictement interdit de fumer, y compris la cigarette électronique, à l'intérieur de tous les locaux, sauf espace indiqué par le client.



Il est strictement interdit d'introduire des boissons alcoolisées dans l'établissement.



Respecter le tri sélectif des déchets.

De plus :

- L'entreprise extérieure est chargée d'intervenir avec son propre matériel (outillage, escabeau...).
- L'entreprise extérieure est tenue de laisser l'endroit aussi propre qu'elle l'a trouvé à son arrivée.
- Dans le cas où une entreprise extérieure est déjà présente sur le site, ne pas intervenir et faire appel à Bouygues Télécom.
- Dans le cadre d'une intervention de maintenance curative sur les équipements télécoms, l'entreprise présente sur le site devra laisser la priorité à l'entreprise réalisant l'opération curative.
- Tout changement de prestation ou de sous-traitants doit être mentionné à Bouygues Télécom.

	PLAN DE PREVENTION Marcq en Baroeul N° 7 -2024 Direction Environnement de Travail	DET
---	--	-----

Document réalisé selon les directives du décret n°92-158 du 20 février 1992

Conduite à tenir en cas d'accident ou malaise

Protéger

- Protéger la victime
- Ne déplacer en aucun cas la victime sauf risque de suraccident
- Rechercher les risques persistants pour protéger l'accidenté
- Faire cesser le risque, sinon retrait de la zone dangereuse
- Baliser la zone dangereuse

Alerter

Appeler le **15** ou **112**

Préciser les points suivants :

- Votre identité (Nom, prénom) et coordonnées téléphoniques
- Le lieu exact de l'accident (ex : salle de réunion X situé au 2^e étage bâtiment bleu)
- La nature de l'accident (ex : asphyxie, chute de hauteur...)
- Le nombre de blessés et leur état (par ex. 3 ouvriers blessés dont 1 qui saigne beaucoup, et un qui ne parle pas)
- Ne jamais raccrocher le premier
- Attendre les secours sur le lieu de l'accident ; si la victime doit être déplacée, fixer un point de rendez-vous avec votre interlocuteur

Secourir :

Solliciter l'aide d'un Sauveteur Secouriste du Travail.

Trousse de secours et DAE

En cas de besoin (ex : coupure légère...), une trousse de secours et un DEA sont disponibles au 2^{ème} étage - dans circulations

	PLAN DE PREVENTION Marcq en Baroeul N° 7 -2024 Direction Environnement de Travail	DET
---	--	-----

Document réalisé selon les directives du décret n°92-158 du 20 février 1992

Conduite à tenir en cas d'incendie

Toute personne apercevant un début d'incendie doit donner l'alarme

- en contactant le 18
- en percutant un déclencheur manuel le plus proche  (situé à proximité de chaque issue de secours)

Dans l'attente du personnel de sécurité, et sans vous mettre en danger, utilisez les extincteurs.

En cas de déclenchement d'alarme

1. Gardez votre calme
2. Evacuez les lieux en les sécurisant (*rangez escabeaux, caisses à outils, etc.*)
3. Suivre les consignes des équipiers locaux de sécurité
4. Empruntez les issues de secours signalées (escaliers), descendez au niveau 0
5. Sortir par les issues de secours du bâtiment vers l'extérieur
6. Regroupez-vous aux points de rassemblement :

Point de rassemblement sur le parking à l'avant du bâtiment

